

4. Épreuves de sélection au titre de la voie principale d'admission

4.1. Écoles relevant de la banque commune d'épreuves - BCE-CCIP - Concours BCE 2011

4.1.1 Épreuves écrites et coefficients

Coefficients des épreuves écrites, option scientifique

Durée en heures	ÉPREUVES COMMUNES										ÉPREUVES SPÉCIFIQUES								TOTAL COEFFICIENTS	
	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4		
Écoles conceptrices	HEC	ESCP EUROPE	ESC	CCIP	CCIP	IENA	IENA	HEC	EMLYON	EDHEC/ESSEC	ESC	HEC	ESSEC	EMLYON	CCIP	EDHEC	ESSEC	ESCP EUROPE	ESC	
Épreuves	Contraction de texte	Étude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Mathématiques S	Mathématiques S	Mathématiques S	Mathématiques 2 S	Mathématiques S	Hist-géo, géopolitique du mde contemporain	Hist-géo, géopolitique du mde contemporain	Hist-géo, géopolitique du mde contemporain				
Audencia Grande Ecole	4			5	3			5								8		5		30
SKEMA Business school		5		6	5				5					5					4	30
Ecole Managt Normandie			4			6	5				4			6					5	30
EDHEC Grande Ecole	3			5	3					5						8	6			30
EMLYON	3			5	3				5					6	3				5	30
ESC Amiens Picardie	5					9	5		4							3		4		30
ESC Bretagne Brest	3					7	7		4					3				6		30
ESC Chambéry Savoie			7			3	3				7			3					7	30
ESC Clermont	3					6	6		4					5				6		30
ESC Dijon Bourgogne	3					7	5		4					5				6		30
ESC Grenoble	3			6	5				2							8		6		30
ESC La Rochelle			3			7	5				6			4					5	30
ESC Montpellier	3					8	8		3					3				5		30
ESC Pau	3					7	5		4					5				6		30
ESC Rennes	4					7	5		4					5				5		30
ESC St Etienne			5			6	5				5			4					5	30
ESC Toulouse		3		5	4				5							7		6		30
ESC Troyes			5			5	5				5			5					5	30
ESCP EUROPE		3		5	3			4				6			4			5		30
ESSEC MBA	2			4	2					5			6		5		6			30
HEC	3			4	2			4				6			5			6		30
EM Strasbourg	3					8	5		4					5				5		30
INSEEC Paris Bordeaux	2					6	5				5			6					6	30
ISC PARIS	3					8	5		5					4				5		30
TELECOM EM		4				6	3		4							7		6		30
ISG	2					6	6		5					5				6		30

Option économique 2011

Durée en heures	ÉPREUVES COMMUNES											ÉPREUVES SPÉCIFIQUES									
	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4		
Écoles conceptrices	HEC	ESCP EUROPE	ESC	CCIP	CCIP	IENA	IENA	HEC	EMLYON	EDHEC/ESSEC	ESC	HEC	ESSEC	EMLYON	ESSEC	EDHEC	HEC	ESSEC	ESCP EUROPE	ESC	
Épreuves	Contraction de texte	Étude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Mathématiques E	Mathématiques E	Mathématiques E	Mathématiques E 2	Mathématiques E	Analyse économique et historique	TOTAL COEFFICIENTS						
Audencia Grande Ecole	3			5	3			5								8			6		30
SKEMA Business school		5		5	5				4					4					7		30
Ecole Managt Normandie			4			5	5				5			4						7	30
EDHEC Grande Ecole	3			5	3					5						8		6			30
EMLYON	3			5	3				5					4	2				8		30
ESC Amiens Picardie		5				8	5		5							2			5		30
ESC Bretagne Brest	3					7	7		5										5		30
ESC Chambéry Savoie			7			3	3				7				3					7	30
ESC Clermont	3					6	6		4					4					7		30
ESC Dijon Bourgogne	4					7	5		4						3				7		30
ESC Grenoble	3			4	4				2							9			8		30
ESC La Rochelle			3			7	4				5			4						7	30
ESC Montpellier	3					7	7		5							3			5		30
ESC Pau	3					6	6		4					4					7		30
ESC Rennes	3					7	5		4					4					7		30
ESC St Etienne			5			6	5				5			4						5	30
ESC Toulouse		3		5	4				5							7			6		30
ESC Troyes			5			5	5				5			5						5	30
ESCP EUROPE		3		5	3			5				4			3				7		30
ESSEC	3			4	2					6			4		4			7			30
HEC	3			4	2			6				4			4		7				30
EM Strasbourg	3					8	5		4					4					6		30
INSEEC Paris Bordeaux	2					6	5				5			5						7	30
ISC PARIS	3					7	5		4					3					8		30
TELECOM EM		4				6	3		4							6			7		30
ISG	2					6	6		5					4					7		30

Option technologique 2011

Durée en heures	Épreuves communes											Épreuves spécifiques						TOTAL COEFFICIENTS
	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4		
Écoles conceptrices	HEC	ESCP EUROPE	ESC	CCIP	CCIP	IEANA	IEANA	HEC	EMLYON	EDHEC/ESSEC	ESC	ESCP EUROPE	ESC	HEC	ESC	ESSEC	ESC	
Épreuves	Contraction de texte	Étude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Mathématiques T	Mathématiques T	Management et Gestion de l'entreprise	Management et Gestion de l'entreprise	Economie - Droit	Economie - Droit				
Audencia Grande Ecole	2			3	2			3				4		10		6		30
SKEMA Business school	3			3	2				3			6		7		6		30
Ecole Managt Normandie			3			3	3				4		4		8		5	30
EDHEC Grande Ecole	3			5	3					4		5		5		5		30
EMLYON	3			4	3				4			3		8		5		30
ESC Amiens Picardie			4			3	2					4		3		7		30
ESC Bretagne Brest			4			3	3					4		4		8		30
ESC Chambéry Savoie			4			3	3					3		3		7		30
ESC Clermont			3			3	3					3		2		10		30
ESC Dijon Bourgogne			3			4	3					3		2		10		30
ESC Grenoble	2			2	2				2			10		6		6		30
ESC La Rochelle			3			4	2					4		3		9		30
ESC Montpellier			3			3	3		3					5		8		30
ESC Pau			3			4	3					4		3		8		30
ESC Rennes	3					5	3		4			4				7		30
ESC St Etienne			4			3	3					4		4		8		30
ESC Toulouse		3		4	2				2			5		8		6		30
ESC Troyes			4			3	3					4		4		8		30
ESCP EUROPE		3		4	2			4				5		7		5		30
ESSEC	3			4	2					4		5		6		6		30
HEC	3			4	2			3				7		6		5		30
EM Strasbourg	3					4	4		3				3		8		5	30
INSEEC Paris Bordeaux	2					4	3					4		4		8		30
ISC PARIS			3			4	3					3		3		9		30
TELECOM EM		4				4	2		3			5		7		5		30
ISG			2			4	4					3		4		7		30

Option littéraire filière B/L2011

Durée en heures	ÉPREUVES COMMUNES							ÉPREUVES SPÉCIFIQUES							TOTAL COEFFICIENTS
	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	
Écoles conceptrices	HEC	ESCP EUROPE	ESC	CCIP	CCIP	IENA	IENA	HEC	ESSEC	HEC/ESCP EUROPE	ESSEC	HEC/AUDENCIA	ESSEC	ESCP EUROPE	
Épreuves	Contraction de texte	Etude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertations littéraires	Dissertations littéraires	Dissertations philosophiques	Dissertations philosophiques	Epreuves à option (1)	Epreuves à option	Histoire	
Audencia Grande Ecole	4			5	3				5		5	4		4	30
SKEMA Business school	6			6	5				5		2		4	2	30
École Managementt Normandie			5			6	5		4		3		3	4	30
EDHEC Grande Ecole	4			5	3				4		4		5	5	30
EMLYON	4			5	3				5		5	3		5	30
ESC Amiens Picardie	7					8	2		3		3		3	4	30
ESC Bretagne Brest	4					4	4		5		5		4	4	30
ESC Chambéry Savoie			6			6	6		3		3		3	3	30
ESC Clermont	4					5	5		4		5		2	5	30
ESC Dijon Bourgogne	6					5	5		4		3		3	4	30
ESC Grenoble	8			8	5				2		2		3	2	30
ESC La Rochelle			5			6	5		4		3		3	4	30
ESC Montpellier	6					6	6		3		3		3	3	30
ESC Pau	5					5	4		5		5		2	4	30
ESC Rennes	4					6	4		4		4		4	4	30
ESC St Etienne			4			4	4		5		5		4	4	30
ESC Toulouse		4		4	2				4		4		6	6	30
ESC Troyes			4			4	4		5		5		4	4	30
ESCP EUROPE		3		5	3			5		5		4		5	30
ESSEC	3			4	2				6		5		4	6	30
HEC	3			4	2			5		5		6		5	30
EM Strasbourg	4					5	5		5		4		3	4	30
INSEEC Paris Bordeaux	2					6	4		5		5		4	4	30
ISC PARIS	3					5	3		5		4		6	4	30
TELECOM EM		3				5	3		5		5		4	5	30
ISG	2					5	4		5		5		5	4	30

(1) Épreuve à option « Sciences Sociales » : Conçue en participation avec AUDENCIA Grande École.

Option littéraire filières ENS A/L ULM (A/L) et ENS Lyon (ex LSH) 2011

Durée en heures	Épreuves communes						Épreuves spécifiques (1)								sur 30	
	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4		4
Écoles conceptrices	HEC	ESCP EUROPE	ESC	CCIP	CCIP	IENA	IENA	ESSEC	HEC	ESSEC	HEC / ESCP	HEC / ESCP	ESSEC	HEC / Audencia	ENS-BEL	
Épreuves	Contraction de texte	Étude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation littéraire	Dissertation littéraire	Dissertation philosophique	Dissertation philosophique	Histoire	Options	Options	NOTE MOYENNE (1)	TOTAL COEFFICIENTS
Audencia Grande École	4			4	3			4		4		4		3	4	30
SKEMA business school	5			5	5			4		2		2	4		3	30
École Managementt Normandie			4			5	5	3		3		3	3		4	30
EDHEC Grande École	3			5	3			3		3		4	4		5	30
EMLYON	4			4	3			4		4		4		3	4	30
ESC Amiens Picardie	10					12	2								6	30
ESC Bretagne Brest	5					5	5								15	30
ESC Chambéry Savoie			6			6	6								12	30
ESC Clermont	3					5	5	3		3		4	2		5	30
ESC Dijon Bourgogne	5					5	5	3		2		3	2		5	30
ESC Grenoble	8			7	4			1		1		2	3		4	30
ESC La Rochelle			5			6	3	3		3		3	2		5	30
ESC Montpellier	4					6	6	2		2		2	2		6	30
ESC Pau	4					4	3	4		4		3	2		6	30
ESC Rennes	3					6	4	3		3		3	3		5	30
ESC St Etienne			3			4	3	5		5		4	4		2	30
ESC Toulouse		3		3	2			4		4		4	5		5	30
ESC Troyes			4			4	4	3		4		4	3		4	30
ESCP EUROPE		3		5	3				3		3	4		4	5	30
ESSEC	3			4	2			5		5		4	2		5	30
HEC	3			3	2				5		4	5		3	5	30
EM Strasbourg	3					5	5	4		3		3	2		5	30
INSEEC Paris-Bordeaux	2					6	4	4		4		3	3		4	30
ISC PARIS	3					4	3	4		4		3	4		5	30
TELECOM EM		3				5	3	5		5		3	3		3	30
ISG	2					4	3	4		4		3	4		6	30

(1) À compter de 2011, les écoles de management utilisent pour leur écrits, la note moyenne obtenue aux concours ENS ULM ou ENS Lyon.

4.1.2 Épreuves orales et coefficients

	ENTRETIEN	L.V. 1 ou Latin	L.V. 2 ou Latin	CULTURE GENERALE				Histoire -géographie	Analyse économique	Économie ou technique de gestion, informatique et droit	Histoire	MATHEMATIQUES (S, E, T ou B/L) ou APTITUDE LOGIQUE (L) ou SCIENCES SOCIALES (B/L)				Tests	Total		
	S	E	T	L	S	E	T	L	S	E	T	L	S	E	T	L			
SKEMA Business School	20	6	4																30
EDHEC Grande École	20	6	4																30
EMLyon	9	3	3																15
ESC Amiens Picardie	10+ 10	6	4																30
ESC Bretagne Brest	12	5	3																20
ESC Chambéry	20	3	2																25
ESC Clermont	20	6	4																30
ESC Dijon Bourgogne	20	6	4																30
ESC Grenoble	10	5	5																20
ESC La Rochelle	20	6	4																30
École de management de Normandie	20	6	4																30
ESC Montpellier	20	5	5																30
ESC Toulouse	11	5	4																20
AUDENCIA Grande École	8	4	3																15
ESC Pau	20	5	5																30
ESC Rennes	20	6	4																30
ESC St Etienne	14	3	3																20
ESC Troyes	14	3	3																20
ESCP-EUROPE	12	6	4						8	8		8				8			30
ESSEC MBA	10	6	4														10		30
HEC	6	4	3	6	7	6	8	8	9	9	8	9	7	8	7				36
École de Management Strasbourg	20	6	4																30
TELECOM école de Management	12	4	4																20
INSEEC Paris-Bordeaux	18	7	5																30
ISC Paris	20	5	5																30

NB : Cependant pour les épreuves de langues de la Banque IENA, chaque candidat passe un oral en anglais et un oral dans une autre langue. Pour cela, il a le choix du centre d'épreuves entre Amiens, Brest, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Evry, La Rochelle, Le Havre, Montpellier, Paris, Pau, Rennes, Saint-Etienne, Strasbourg ou Troyes selon le choix exprimé au moment de son inscription et ses résultats d'admissibilité. Les notes obtenues à ces deux épreuves sont valables pour l'ensemble des écoles auxquelles le candidat a postulé, chaque école appliquant ses propres coefficients. Les combinaisons d'épreuves autres que anglais/allemand, anglais/espagnol, anglais/italien ou anglais/arabe sont toujours passées à Paris.

4.1.3 Règlement des concours de la banque commune d'épreuves.

Dès son inscription, chaque candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites éventuelles susceptibles d'être engagées.

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de chaque école. Le jury est souverain.

Inscription aux concours

1) Conditions d'inscription

Aucune condition d'âge, de diplôme, de scolarité ou d'aptitude physique n'est généralement exigée.

Toutefois, chaque école se réserve le droit de subordonner l'admission d'un candidat à des conditions particulières. Par exemple, la réussite à des tests d'aptitude physique fait partie intégrante du processus d'admission à l'École supérieure militaire de Saint-Cyr. Le candidat est invité à vérifier l'existence de telles conditions auprès des écoles aux concours desquelles il aura choisi de participer.

Le candidat doit être en situation régulière au regard de la [loi n° 97-1019 du 28-10-97](#) portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes Françaises et Français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD).

Le candidat n'est pas autorisé à se présenter la même année à deux voies différentes d'accès à une école.

Le candidat handicapé ou atteint d'une maladie chronique peut se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement. Certaines écoles peuvent attribuer des points de bonifications à un candidat ayant le statut de sportif de haut niveau.

2) Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue obligatoirement par internet sur le site : <http://www.concours-bce.com/> à partir du 5 décembre 2010 et jusqu'au 15 janvier 2011.

Le candidat doit impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, gérée par la direction des admissions et concours, qui comprend 3 phases obligatoires :

2.1 Saisie et validation des données

• **du 5 décembre 2010 au 15 janvier 2011 → Saisie et validation des données**

• **du 16 janvier 2010 au 31 janvier 2011 → Paiement et édition du bordereau « pièces justificatives »**

• **du 16 janvier 2010 au 31 janvier 2011 → Envoi des pièces justificatives**

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription unique et un code signature confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur. Ces données ne doivent jamais être communiquées à des tiers, le candidat devant lui-même procéder aux opérations d'inscription.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas d'erreur de déclaration, le candidat s'expose à des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du ou des concours présentés et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école.

Après la saisie des informations demandées, le candidat imprimera lui-même son dossier. Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations enregistrées et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur internet.

Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.

L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.

Tant qu'il ne demandera pas l'édition du bordereau « pièces justificatives », qui rend définitive la saisie des données, le candidat pourra, jusqu'au 15 janvier 2011, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de valider chaque fois son inscription (écran : « dossier validé »)

Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 janvier 2011.

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site internet.

2.2 Paiement et édition du bordereau « pièces justificatives »

Le bordereau « pièces justificatives » sera disponible sur le site à partir du 16 janvier 2011. Le candidat devra obligatoirement l'imprimer lui-même. Le candidat est orienté préalablement à cette édition vers un site sécurisé de télépaiement lui permettant de régler les frais d'inscription.

2.3 Envoi des pièces justificatives

Le candidat devra adresser, au plus tard le 31 janvier 2011 (**cachet de la poste faisant foi**), et par l'intermédiaire de sa classe préparatoire s'il est scolarisé, le bordereau « pièces justificatives » accompagné des pièces justificatives demandées. Ce bordereau devra être signé par le candidat (ainsi que par son représentant légal s'il est mineur).

Ces envois seront adressés à :

Direction des admissions et concours, concours BCE/ENS BP 31, 78354 Jouy-en-Josas cedex

• pour les élèves des filières économiques et commerciales, ainsi que les élèves de la filière des classes préparatoires B/L

Ces envois seront adressés à :

SCGC, inter ENS, 61, avenue du Président-Wilson, 94235 Cachan Cedex

• pour les élèves des filières littéraires Ulm (A/L) et Lyon (ex LSH)

L'inscription au(x) concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives n'a pas été adressé avant le 31 janvier 2011 (cachet de la poste faisant foi).

2.4 Documents à fournir

Les pièces justificatives exigées pour l'inscription aux concours de la BCE, à fournir en un seul exemplaire, sont :

1) Pièce d'identité

Une photocopie de l'une des pièces suivantes : carte nationale d'identité ou passeport ou extrait d'acte de naissance. Ce document doit être en langue française.

2) Service national

Un justificatif du service national pour le candidat français ou possédant la double nationalité (en fonction de l'âge du candidat au 15 janvier 2011, date de clôture des inscriptions). N'est pas concerné, en revanche, le candidat ne possédant pas la nationalité française ou en cours de naturalisation au 15 janvier 2011.

Garçons et filles, de nationalité française :

Âge à la clôture des inscriptions

Plus de 18 ans : justificatif : Certificat Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)

Moins de 18 ans : justificatif : Attestation de recensement

3) Candidat boursier

Le candidat boursier de l'enseignement supérieur français devra fournir **une photocopie de la décision nominative d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire en cours**, délivrée par le rectorat ou par le Crous. Ce candidat bénéficie de la gratuité des droits d'inscription.

Le candidat boursier du gouvernement français n'est pas considéré comme boursier au regard des concours. Le candidat concerné demandera une attestation de paiement afin de se faire rembourser auprès du Crous.

4) Handicap

Le candidat handicapé ou atteint d'une maladie chronique doit signaler son handicap lors de l'inscription pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves.

Le candidat doit imprimer lui-même le document précisant les instructions concernant la constitution et l'envoi de son dossier médical. Après **avis de la commission départementale** compétente, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement.

5) Sportif de haut niveau

Le candidat concerné doit fournir **un justificatif d'inscription, correspondant à l'année en cours, sur une liste ministérielle de sportifs de haut niveau** (catégorie jeune, sénior, élite et reconversion) ou de sportif espoir. Cette attestation est obligatoirement délivrée par le ministère ou ses directions régionales et départementales. Les attestations fournies directement par les fédérations sportives, voire délivrées par le club du candidat, ne sont pas acceptées.

6) Divers

Des pièces complémentaires peuvent être exigées pour certains concours.

2.5 Mise à jour des coordonnées et impératif de vigilance

Le candidat devra obligatoirement tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.) sur le serveur internet pendant toute la durée des concours (de son inscription jusqu'à la date du dernier jury).

Il devra également consulter régulièrement sa messagerie électronique. Cette consultation sera quotidienne entre le début des épreuves écrites et la tenue du dernier jury.

Internet constitue le moyen privilégié de la DAC pour l'information du candidat, notamment en cas d'urgence.

Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

2.6 Règlement des frais d'inscription

L'inscription définitive aux concours est subordonnée au règlement complet des frais d'inscription. Ceux-ci sont réglés préférentiellement au moyen d'une carte bancaire. Ces frais restent acquis même en cas de renonciation ou démission préalable au concours.

2.7 Protection des données personnelles communiquées par le candidat

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusifs des données personnelles, les écoles de la BCE et la direction des admissions et concours s'engagent à protéger les données communiquées par le candidat.

Ces données sont utilisées par les écoles de la BCE et la direction des admissions et concours, exclusivement dans les opérations de concours et d'admission. À ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants qui participent au processus des concours : organe de gestion informatique, classes préparatoires, centres de concours, organisme d'affectation dans les écoles - SIGEM écoles et associations d'étudiants de ces écoles.

Tous les destinataires s'engagent également à protéger les données personnelles et à ne pas les communiquer à des tiers.

En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités d'organisation des concours et d'admission dans les écoles.

Le candidat peut à tout moment vérifier les données le concernant en consultant son dossier personnel accessible sur le site d'inscription.

3) Organisation des épreuves écrites

3.1 Programme des concours

Les programmes des différentes filières sont ceux du ministère de l'Éducation nationale, publiés au BO. Ils font l'objet d'une compilation éditée par la direction des admissions et concours (brochure « Programme des classes préparatoires filière économique et commerciale - options scientifique, économique et technologique - filières littéraires »). En LV1 comme en LV2, le candidat compose obligatoirement dans la même langue pour les épreuves CCIP et Iena.

3.2 Convocation

Aucune convocation n'est adressée au candidat. Celui-ci devra l'imprimer afin de la présenter lors de chaque épreuve.

En cas de force majeure, une épreuve pourra être reprogrammée à bref délai, y compris à des dates et/ou des lieux différents de la convocation d'origine. Le candidat doit prendre toutes dispositions pour répondre sans délai à une éventuelle reconvoication.

3.3 Vérification d'identité

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves écrites et orales, à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

3.4 Déroulement des épreuves

Est éliminé le candidat qui, même indépendamment de sa volonté, est absent à l'une des épreuves.

Tout candidat se présentant après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets n'est admis à composer qu'à titre conditionnel et ne bénéficie d'aucune prolongation. Les retards peuvent, le cas échéant, être soumis à l'appréciation du jury qui pourra attribuer la note zéro.

Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première heure et le dernier quart d'heure de l'épreuve.

En dehors de ces périodes la réglementation des sorties temporaires est laissée à l'appréciation du chef de centre.

À l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle une copie, même blanche, qui sera alors signée. Tout candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

4) Respect des règles

En s'inscrivant aux concours de la BCE, le candidat s'oblige à prendre connaissance du règlement du concours et à le respecter strictement et complètement. Les informations qu'il porte à son dossier doivent être exactes et sans omissions.

La procédure doit être suivie dans les temps. Le candidat doit vérifier ses déclarations et contrôler ses démarches. Au final, il doit s'assurer que sa convocation correspond aux concours et aux épreuves présentées et, en cas d'erreur, le signaler sans retard.

Cela conditionne la possibilité qu'il aura de pouvoir se présenter aux écrits.

Avant de concourir, il est indispensable que le candidat ait pris connaissance des définitions des épreuves pour s'assurer qu'il en respecte, le moment venu, l'esprit, la forme et les règles.

Lors du déroulement des épreuves, le candidat doit se conformer aux instructions qui lui sont données dans le centre d'écrit qui l'accueille. Il doit respecter les consignes éventuelles figurant sur les sujets d'épreuves.

Le candidat ne peut, en règle générale, avoir sur sa table de composition que son sujet, ses copies, les brouillons autorisés, sa pièce d'identité, sa convocation et ses effets permettant d'écrire. En dehors de cas particuliers expressément autorisés par la définition des épreuves, il ne peut détenir ni utiliser aucun document ou appareil permettant d'accéder à l'information. Ces documents et appareils, ainsi que les téléphones portables, doivent être rangés dans un sac fermé et placés hors de portée du candidat. Lorsqu'il compose, le candidat ne doit garder sur lui aucun support d'information. Le port éventuel d'un appareil auditif pour raison médicale doit être signalé au chef de centre et autorisé sous son contrôle. Lors du déroulement de l'épreuve, le candidat ne doit pas communiquer ou chercher à communiquer avec ses voisins ou toute autre personne, quelle qu'en soit la raison. En cas de besoin, il se signale au surveillant à qui il peut poser toute question.

Dans le centre de concours, le candidat doit garder constamment une attitude normale et qui ne doit, en aucun cas, risquer de perturber le respect des instructions et le déroulement des épreuves. En particulier, le candidat veillera à respecter le silence imposé à tous.

La liste de ces consignes étant rappelée, le candidat veillera, de façon plus générale, à ne pas troubler les autres candidats et à se comporter loyalement vis-à-vis d'eux.

Dans le cas des épreuves des Écoles normales supérieures dont les notes peuvent être utilisées par les concours BCE, les règles des concours ENS sont applicables.

5) Sanctions

Lors de l'inscription, le non-respect des règles, l'omission ou la fausse déclaration peut entraîner l'interdiction de concourir. La direction des admissions et concours est juge en la matière.

Lors du déroulement des épreuves, le non-respect des règles, la tentative de fraude ou la fraude est passible de sanction.

Cette sanction peut être modulée en fonction de la gravité de l'infraction et des circonstances :

1. Exclusion immédiate des épreuves pour les cas graves et urgents risquant de perturber le déroulement immédiat du concours. La décision est prise par le chef de centre.

2. Dans les autres cas, et selon la gravité des faits, avertissement, attribution de la note zéro, exclusion du concours pour la session considérée, exclusion des concours futurs, transmission au ministère de l'Éducation nationale. La sanction est prononcée souverainement par le jury de concours.

6) Communication des résultats et réclamations

Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

Le candidat pourra accéder à son résultat d'admissibilité pour chaque concours sur le site internet de l'école, après le déroulement du jury. Toutes les notes des épreuves écrites BCE du candidat seront accessibles dans son dossier personnel sur le site <http://www.concours-bce.com>, le jour suivant le dernier jury des écoles de la BCE. Le candidat doit prendre connaissance sans délais de ses résultats et de ses notes.

Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées dans les 10 jours qui suivent la communication des résultats sur le site internet de la BCE.

7) Consultation et photocopies des épreuves

Le candidat pourra, à partir du 1-10-2011, en formulant sa demande par écrit, consulter ses copies ou obtenir les photocopies de ses épreuves au prix de 10 euros par épreuve demandée.

Attention : la qualité de l'encre utilisée pour la composition influe sur la qualité de la photocopie.

La communication des copies au candidat n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de la note, ni le résultat final du ou des concours.

4.2 Écoles relevant de la banque Ecricome

4.2.1 Épreuves écrites - Concours Ecricome

Option : scientifique

	Maths	Culture générale	Résumé de texte	Histoire géographique	LV 1	LV 2	Total coefficients
Durée	4 h	4 h	2 h	4 h	3 h	3 h	
BEM-Bordeaux Management School	5	5	3	5	4	3	25
Euromed Management	5	5	4	5	4	2	25
Reims Management School	5	5	3	5	4	3	25
Rouen Business School	7	4	3	4	4	3	25
ICN Business School Nancy-Metz	5	5	3	5	4	3	25
ESCEM École de Management (Tours-Poitiers)	5	5	3	5	5	2	25

Option : économique

	Maths	Culture générale	Résumé de texte	Analyse économique	LV 1	LV 2	Total coefficients
Durée	4 h	4 h	2 h	4 h	3 h	3 h	
BEM-Bordeaux Management School	5	5	3	6	4	2	25
Euromed Management	4	5	4	5	4	3	25
Reims Management School	5	5	3	5	4	3	25
Rouen Business School	5	4	3	6	4	3	25
ICN Business School Nancy-Metz	4	5	3	6	4	3	25
ESCEM École de Management (Tours-Poitiers)	5	5	3	5	5	2	25

Option : technologique

	Maths	Culture générale	Résumé de texte	Économie Droit	LV 1	LV 2	Management et gestion	Total coefficients
Durée	4 h	4 h	2 h	4 h	3 h	3 h	5 h	
BEM-Bordeaux Management School	6	2	1	6	3	1	6	25
Euromed Management	4	4	2	4	3	2	6	25
Reims Management School	6	3	2	4	2	2	6	25
Rouen Business School	6	3	2	4	2	2	6	25
ICN Business School Nancy-Metz	6	3	2	4	2	2	6	25
ESCEM École de Management (Tours-Poitiers)	5	2	2	5	3	2	6	25

Option littéraire BL

	Dissertation littéraire	Dissertation philosophique.	Histoire	Résumé de texte	LV 1	Maths ou SES	Total coefficients
Durée	4 h	4 h	3 h	2 h	3 h	3 h	
BEM-Bordeaux Management School	5	5	4	4	4	3	25
Euromed Management	5	5	3	4	4	4	25
Reims Management School	5	5	5	3	4	3	25
Rouen Business School	4	5	4	4	4	4	25
ICN Business School Nancy-Metz	4	5	5	3	4	4	25
ESCEM École de Management (Tours-Poitiers)	5	5	5	3	4	3	25

Option : littéraire Ulm AI et ENS Lyon

	Composition française	Composition philosophie	Composition histoire	Épreuve de langue et cultures anciennes au choix du candidat (cdt AI) et composition de géographie (cdt Lsh)	Commentaire d'un texte en langue étrangère	Épreuve à option au choix du candidat
BEM-Bordeaux Management School	5	4	4	4	5	3
Euromed Management	5	3	3	5	6	3
Reims Management School	5	4	3	5	4	4
Rouen Business School	5	5	3	4	4	4
ICN Business School Nancy-Metz	4	5	5	4	4	3
ESCEM École de Management (Tours-Poitiers)	5	4	3	5	5	3

4.2.2 Épreuves orales

Toutes options

	Entretien	Anglais	Autre langue ou latin ou grec ancien *	Total
BEM-Bordeaux Management School	12	4	4	20
Euromed Management	10	3	2	15
Reims Management School	7	4	4	15
Rouen Business School	12	4	4	20
ICN Business School Nancy-Metz	12	4	3	19
ESCEM École de Management (Tours-Poitiers)	14	4	2	20

*Pour les candidats littéraires

RÈGLEMENT DES CONCOURS ECRICOME / TREMPLIN1 ET TREMPLIN 2 2010-2011**I - Inscription****Conditions d'inscription**

Les profils requis sont les suivants :

Concours Ecricome

- étudiants en classes préparatoires économique, commerciale ou littéraire ;
- étudiants à l'ENS Cachan : suite à une convention conclue entre l'ENS Cachan et Ecricome, les écoles partenaires d'Ecricome réservent en plus de leurs places déclarées pour le recrutement de classes préparatoires 5 places destinées aux candidats déclarés admissibles aux concours « Droit, économie et gestion (D1) », « Économie et gestion (option 1) (D2-1) de l'ENS Cachan. Ces derniers peuvent présenter uniquement les épreuves orales des écoles partenaires d'Ecricome. Ces candidats font l'objet d'un classement spécifique à chaque école d'Ecricome ;
- étudiants candidats à la Bel (Banque d'épreuves littéraires) : conformément à la [circulaire ministérielle n° 2010-0023 du 3 novembre 2010](#). Les candidats à la Bel pourront s'inscrire au concours Ecricome en accédant directement aux épreuves orales, sous réserve de leur admissibilité qui sera calculée d'après les notes qu'ils auront obtenues aux épreuves écrites du concours de la Bel.

Concours Tremplin 1

- étudiants titulaires (à la rentrée 2011) d'un diplôme Bac + 2 visé ou certifié de niveau II par le ministère de l'Éducation nationale, équivalence L2 délivrée acceptée.

Concours Tremplin 2

- étudiants titulaires (à la rentrée 2011) d'un diplôme Bac + 3 visé ou certifié de niveau III par le ministère de l'Éducation nationale, Bachelor des écoles Ecricome, L3 ou équivalence acceptée.
- Tous les candidats, français ou étrangers, sont admis à concourir dans les mêmes conditions. Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement. Aucune autre dérogation autre que celle précitée n'est possible.
- Les candidats ne peuvent pas présenter
- plus de trois fois le même concours ;
 - deux voies différentes d'accès à une école la même année.
- Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la [loi n° 97-1019 du 28-10-1997](#) portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes Françaises et Français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD).

Modalités d'inscription**Saisie du formulaire en ligne**

L'inscription s'effectue entre la date d'ouverture et la date de clôture sur le site <http://www.ecricome.org/>

Pour s'inscrire le candidat doit disposer d'une adresse mèl personnelle : cette adresse devra rester valide depuis l'inscription jusqu'à la rentrée 2011.

Les candidats doivent reporter sur la partie « état civil » du formulaire d'inscription strictement les mêmes informations que celles figurant sur la pièce d'identité qu'ils présenteront le jour des épreuves écrites.

Les candidats doivent respecter la procédure d'inscription décrite dans le présent document et envoyer les pièces justificatives si besoin (cas des boursiers, des bénéficiaires de la mesure tiers-temps supplémentaire, cas des sportifs de haut niveau) :

- par courrier à Ecricome, 23, rue Louis-Le-Grand, 75002 Paris
- par courriel à concours@ecricome.org
- par fax au 01 40 73 83 34

Toute déclaration fautive ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves du concours Ecricome ou Tremplin 1 & 2, quel que soit l'état d'avancement du concours.

Aucune modification ne peut être effectuée après la date de clôture des inscriptions ; toutefois le candidat pourra demander la modification de ses coordonnées postales, de son e-mail ou de son numéro de téléphone en envoyant sa demande à l'adresse suivante : concours@ecricome.org.

Le candidat s'engage à tenir impérativement ses coordonnées à jour pendant toute la période du concours. Les informations relatives au traitement des données personnelles du candidat sont fournies au titre III ci-dessous.

Choix des centres d'écrit

Les candidats doivent choisir 3 centres de concours pour passer leurs épreuves écrites ; si le premier choix de centre est complet le candidat sera affecté de fait dans le second centre choisi, voire le troisième.

Confirmation d'inscription

Suite à l'inscription en ligne, le candidat doit imprimer et conserver précieusement sa confirmation d'inscription comportant son numéro de candidat. Aucune autre confirmation d'inscription n'est adressée par Ecricome. La réception de la confirmation d'inscription emporte acceptation par le candidat de l'ensemble des présentes conditions.

Règlement des droits d'inscription

Le règlement des droits d'inscription s'effectue lors de l'inscription en ligne par carte bancaire uniquement. Toute inscription est validée dès lors que le candidat s'est acquitté de ses droits d'inscription.

En cas de désistement pendant la période d'inscription, le montant des droits d'inscription est remboursé, déduction faite d'un montant de 50 euros TTC forfaitaires retenus au titre des frais de gestion de dossier exposés par Ecricome. En cas de désistement après la clôture des inscriptions, le montant des droits d'inscription restera acquis à Ecricome à titre d'indemnisation forfaitaire, quel que soit le motif du désistement, sauf cas de force majeure dûment justifié.

Candidats boursiers Ecricome

Pour le concours Ecricome, tout candidat boursier de l'enseignement supérieur français peut bénéficier de la gratuité du montant des droits d'inscription sous réserve de la production de son attestation d'attribution définitive de bourse de l'année universitaire en cours, au moins un mois avant le début des épreuves écrites. À défaut de la production de cette attestation, le candidat ne pourra participer aux épreuves écrites que sous réserve du versement préalable de la totalité des droits d'inscription (100 % restant).

Candidats boursiers Tremplin 1 & 2

Pour les concours Tremplin 1 & 2, tout candidat boursier de l'enseignement supérieur français peut bénéficier d'une réduction de 50 % du montant des droits d'inscription sous réserve de la production de son attestation d'attribution définitive de bourse de l'année universitaire en cours, au moins un mois avant le début des épreuves écrites. À défaut de la production de cette attestation, le candidat ne pourra participer aux épreuves écrites que sous réserve du versement préalable de la totalité des droits d'inscription (50 % restant).

Documents à fournir à Ecricome pour les candidats boursiers

Les candidats de l'enseignement supérieur français devront fournir une copie de la décision nominative d'attribution définitive de bourse pour l'année universitaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le Crous, au moins un mois avant le début des épreuves écrites. Cette attestation sera à envoyer :

- par courrier à Ecricome, 23, rue Louis-Le-Grand, 75002 Paris
- par courriel à concours@ecricome.org
- par fax au 01 40 73 83 34

Il est possible de télécharger l'attestation de bourse au format PDF en se rendant sur le site du Crous de sa région.

Les différents Crous régionaux sont répertoriés ici : <http://www.cnous.fr/>

Candidats tiers-temps

Pour bénéficier de la mesure « Tiers-temps supplémentaire », pour les épreuves écrites et/ou orales, les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent fournir leur attestation MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) au moins un mois avant le début des épreuves écrites. Cette attestation sera à envoyer :

- par courrier à Ecricome, 23, rue Louis-Le-Grand, 75002 Paris
- par courriel à concours@ecricome.org
- par fax au 01 40 73 83 34

Candidats sportifs de haut niveau

Le candidat doit justifier de sa qualité particulière en fournissant un justificatif d'inscription pour l'année en cours délivrée par la direction régionale de la jeunesse et des sports confirmant que sa discipline sportive est reconnue de haut niveau par la Commission nationale du sport de haut niveau (CNSHN) du ministère de la Santé et des Sports.

La candidature ne sera recevable que si le candidat a postulé pour les écoles Euromed Management et Escem Ecole de Management (Tours-Poitiers).

Cette attestation sera à envoyer :

- par courrier à Ecricome, 23, rue Louis-Le-Grand, 75002 Paris
- par courriel à concours@ecricome.org
- par fax au 01 40 73 83 34

II - Règlement des concours

Épreuves écrites

Programme des concours

Les programmes sont disponibles sur le site <http://www.ecricome.org> et diffusés dans les plaquettes concours (plaquette spécifique à chaque concours). Les épreuves des concours sont dotées d'un coefficient propre à chaque école.

Les candidats au concours Tremplin 1 n'ayant pas passé le test Tage 2 entre le 1er décembre 2010 et le 22 avril 2011 devront obligatoirement le passer le jour du concours Tremplin 1, soit le 23 avril 2011.

Les candidats au concours Tremplin 2 n'ayant pas passé le test Tage Mage entre le 1er décembre 2010 et le 22 avril 2011 devront obligatoirement le passer le jour du concours Tremplin 1, soit le 23 avril 2011.

Convocation

Aucune convocation n'est adressée par voie postale aux candidats : la convocation aux épreuves écrites sera disponible en ligne fin mars début avril 2011 (Ecricome en avisera en outre les candidats par courriel et par SMS) ; les candidats devront imprimer leur convocation afin de la présenter lors de chaque épreuve.

Déroulement des épreuves

Les épreuves écrites et orales se déroulent du lundi au samedi inclus. Le candidat doit respecter impérativement la date et l'heure de sa convocation ainsi que toute règle annoncée au moment du concours. Aucune modification de la date de convocation n'est possible.

Est considéré comme retardataire tout candidat qui se présente dans la salle après la distribution des sujets. Le candidat

retardataire sera admis à composer jusqu'à 1 heure de retard après le début des épreuves mais il devra terminer l'épreuve en même temps que les autres candidats. Le candidat dont le retard excède la durée d'une heure après le début des épreuves se verra refuser l'entrée de la salle de concours.

- Tout candidat qui, pour quelque raison que ce soit, et même en cas de force majeure, ne participe pas à une épreuve écrite, est considéré comme absent.

- Tout candidat absent à une épreuve est éliminé.

- Tout candidat absent ou exclu d'une épreuve ne pourra être autorisé à se présenter une nouvelle fois même dans le cas où l'épreuve devrait être recommencée.

Pour chacune des épreuves, le candidat doit être muni de sa convocation et de la pièce d'identité en cours de validité utilisée lors de l'inscription et comportant une photographie récente. Dans le cas où sa pièce d'identité aurait plus de 3 ans, il devra se munir, en complément, d'une seconde pièce justifiant de son identité avec une photographie plus récente (carte d'étudiant, carte de transport, etc.)

- Après vérification de son identité, le candidat signe la feuille de présence. La signature devra être la même pour toutes les épreuves avec une signature identique.

- Tout candidat qui a signé la feuille de présence à une épreuve est considéré comme ayant participé au concours.

- Tout candidat portant un appareil auditif doit le signaler au responsable de salle dès son arrivée.

Il est interdit au candidat de composer dans une série, option ou langue différente de celle enregistrée lors de son inscription. Le candidat suit les instructions qui lui sont données et ne peut utiliser que les copies, grilles de test et feuilles de brouillons fournies par le centre de concours.

- Tout candidat peut être autorisé à quitter la salle mais seulement 1 heure après le début de l'épreuve en cours.

- Toute sortie de salle est interdite dans le dernier quart d'heure de l'épreuve.

À l'issue de chaque épreuve écrite, tout candidat est tenu de remettre une copie ou une grille de réponse, même blanche, au responsable de salle, sous peine d'élimination. Aucune feuille de brouillon placée dans la copie ne pourra être corrigée.

Matériels et documents

L'utilisation de tout document ou matériel en dehors de stylos, crayons et gomme, quelles que soient les épreuves, est interdite.

Pour le concours Ecricome, seuls les dictionnaires-papier suivants sont autorisés pour les épreuves écrites :

- arabe : dictionnaire unilingue arabe-arabe ou bilingue arabe-français/français-arabe (en un seul dictionnaire)

- chinois : dictionnaire bilingue français-chinois/chinois-français (en un seul dictionnaire)

- japonais : dictionnaire bilingue français-japonais/japonais-français et caractères sino-japonais Kanji (en un seul dictionnaire)

L'usage des dictionnaires électroniques est formellement interdit.

Le candidat ne peut apporter et utiliser qu'un seul dictionnaire lors de l'épreuve concernée.

Comportements pouvant faire l'objet d'une sanction

- Toute violation ou tentative de violation d'anonymat.

- Les bavardages, l'échange de matériel ou de documents ou tout essai d'entrer en communication avec un autre candidat ou toute autre personne non habilitée pendant une épreuve.

- Toute agitation ou manifestation intempestive susceptible de gêner les autres candidats.

- L'utilisation, ou l'essai d'utilisation ou la possession à proximité du candidat : de tout document non autorisé (tables mathématiques, papiers divers, notices apportées par le candidat, dictionnaires non autorisés, etc.), de matériels non autorisés (baladeurs, casques divers, machines à calculer, règles à calcul, téléphones portables ou tout autre moyen de communication, etc).

- Cette liste n'est pas exhaustive et la direction se réserve le droit de sanctionner tout comportement anormal.

Sanctions

- Les comportements décrits dans la section précédente peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées ultérieurement.

- Le directeur général des concours et les jurys d'admissibilité ou d'admission se réservent le droit, a posteriori, d'attribuer zéro au candidat ayant violé le présent règlement pour une ou plusieurs épreuves, ou de prononcer des sanctions plus graves comme :

. l'exclusion définitive de cette session d'épreuves,

. l'interdiction de se présenter aux concours futurs,

. la communication de ces éléments au ministère de l'Éducation nationale, aux autres banques d'épreuves ou autres écoles et à l'ensemble des classes préparatoires.

- Il est rappelé que toute déclaration fautive ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves du concours, quelle que soit l'étape du concours.

Épreuves orales

- Les candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites doivent prendre rendez-vous aux épreuves orales (épreuves orales de langues et entretien individuel) sur le site <http://www.ecricome.org> durant la période indiquée sur le site.

- Les combinaisons de langues anglais/allemand, anglais/arabe, anglais/chinois, anglais/espagnol, anglais/italien, anglais/russe se déroulent dans l'école choisie par le candidat au moment de son inscription initiale (sous réserve de son admissibilité à cette école).

- Les combinaisons de langues anglais/grec moderne, anglais/hébreu moderne, anglais/latin, anglais/grec ancien, anglais/japonais, anglais/néerlandais, anglais/polonais, anglais/portugais et anglais/vietnamien se déroulent dans les locaux d'Ecricome à Paris.

- Pas de dictionnaire pour les épreuves orales de langues, sauf pour le latin (Gaffiot) et le grec ancien (dictionnaire Bailly recommandé)

- L'épreuve d'entretien étant spécifique à chaque école, elle se déroule obligatoirement dans chacune des écoles à laquelle le candidat a été déclaré admissible.

Résultats

Les résultats d'admissibilité et d'admission sont publiés sur le site <http://www.ecricome.org>. Il appartient aux candidats de consulter le site internet d'Ecricome, aucun courrier n'étant adressé par voie postale aux candidats, que ce soit par Ecricome ou les écoles membres d'Ecricome.

À l'issue des résultats des admissibilités, seules les notes de candidats non admissibles seront disponibles dans l'espace personnel du candidat, sur <http://www.ecricome.org> (sauf pour les candidats de la Bel).

À l'issue des résultats d'admission, les notes de tous les candidats seront disponibles dans leur espace personnel, sur <http://www.ecricome.org>

Réclamations

Réclamations suite aux épreuves écrites

Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées à concours@ecricome.org dans les 8 jours qui suivent la communication des résultats d'admissibilité.

Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

Obtention des photocopies des épreuves

Les candidats pourront, à partir du 15 septembre 2011 et jusqu'au 15 novembre 2011, faire la demande écrite de la photocopie de leurs copies de concours en contrepartie du paiement d'un montant de 10 euros TTC par copie de concours demandée. Aucune demande de communication ne sera accordée au-delà de cette période. La possibilité d'obtention des copies de concours ne s'applique pas aux grilles de test comportant des questions à choix multiples.

La communication des copies aux candidats n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de la note, ni le résultat du ou des concours.

III - Protection des données personnelles

Collecte des données personnelles

Ecricome procède à la collecte et au traitement de données personnelles des candidats, et notamment des informations indiquées au titre I ci-dessus, de leurs coordonnées bancaires, ainsi que de leurs données de connexion.

Les candidats sont informés, au moment de la collecte, du caractère obligatoire ou facultatif des réponses qui leur sont demandées. À défaut de fournir les informations obligatoires, les candidats ne pourront bénéficier des services proposés par Ecricome.

Finalités du traitement

Les données personnelles des candidats sont traitées par Ecricome aux fins de la gestion des demandes d'informations des candidats, de leur inscription aux concours proposés par Ecricome, de la gestion du déroulement des concours, de la publication des résultats aux concours. Les candidats sont informés de ce que leurs résultats seront publiés sur le site internet d'Ecricome au moyen d'un numéro ne permettant qu'une identification indirecte, réservée au candidat concerné, à Ecricome et aux écoles partenaires.

Destinataires

Les données personnelles des candidats ne sont communiquées qu'aux personnels d'Ecricome, aux prestataires avec lesquels elle travaille (par exemple les organismes financiers pour le paiement des frais d'inscription) et aux écoles partenaires. Les données personnelles des candidats ne sont en aucun cas transférées vers des pays n'assurant pas un niveau de protection adéquat.

Droits des candidats

Conformément à la [loi n° 78-17 du 6 janvier 1978](#), les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des données les concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à leur traitement pour des raisons légitimes. Ces droits peuvent être exercés à tout moment (1) en ligne sur le site <http://www.ecricome.org>, (2) par courrier postal adressé à Ecricome, 23, rue Louis-Le-Grand, 75002 Paris, (3) par téléphone au 01 40 73 83 30 ou (4) par courrier électronique à concours@ecricome.org.

Cookies

Comme la plupart des sites internet, le site <http://www.ecricome.org> utilise des cookies afin de garder la trace de la navigation des candidats sur le site, d'améliorer la navigation sur le site et d'adapter le contenu du site à leurs attentes. Si les candidats le souhaitent, l'icône « aide » qui se trouve dans la barre d'outils sur la plupart des navigateurs leur expliquera comment désactiver ces cookies. Toutefois, si les candidats paramètrent leur navigateur afin que les cookies soient désactivés, il se peut qu'ils ne puissent plus accéder à certains espaces du site. Les cookies utilisés par Ecricome sont actifs jusqu'à la publication des admissions.

4.3 Écoles relevant de la banque Sesame

4.3.1 Épreuves écrites

Écoles	LV 1 1h 30	LV2 1h 30	Analyse/synthèse 4 heures	Logique 1 30 min	Logique 2 30 min	Total coefficients
CeseMed Tous Tracks	4	-	5	1,5	1,5	12
CESEM Reims Tous programmes	4	-	5	1,5	1,5	12
EBP International Tous programmes	3	-	5	2	2	12
EPSCI	3	1	4	2	3	13
ESCE	4	1	4	1,5	1,5	12
IFI	3	1	4	1	1	10
EM Normandie tous parcours	4	-	4	1	1	10

4.3.2 Épreuves orales

Les épreuves d'admissibilité sont organisées individuellement par les écoles membres de Sesame. Les notes sont cumulées avec les résultats de l'écrit pour calculer le résultat final, qui est publié par Sesame.

Écoles	Entretien	Langue 1	Langue 2	Total coefficients
CeseMed Tous Tracks	4	4	-	8
CESEM Reims	4	4	-	8
EBP International	4	4	-	8
EPSCI	4	2	1	7
ESCE	6	2	2	10
IFI	6	3	1	10
EM Normandie	6	4	-	10

4.3.3 Gestion des intégrations des candidats admis et des affectations des candidats sur liste d'attente Sesame 2010-2011

Sesame centralise les décisions d'intégration, de démission ou de préférence d'intégration des candidats, ainsi que la gestion des acomptes sur frais de scolarité, qui valident les prises de décision.

Le système affecte les candidats sur liste d'attente les mieux placés en fonction des places vacantes créées par les démissions et les intégrations des candidats multi-admis. Les résultats sont publiés sur le site internet de Sesame.

Les candidats n'ont qu'un seul interlocuteur, ce qui simplifie et accélère le processus d'affectation.

Calendrier

Résultats : **24 juin 2011**

Saisie des décisions : **à la publication des résultats** sur <http://www.concours-sesame.net>. Cette étape est dupliquée par l'envoi d'un document d'engagement signé par le candidat.

Publication des affectations : en plusieurs vagues, du 29 juin au 11 juillet 2011. Après cette date, les listes sont closes et il n'y a plus aucun appel de candidats. Les détails de la procédure sont mis en ligne avant la publication des résultats d'admissibilité, soit fin 20 mai 2011.

4.4 Écoles relevant de la banque Acces

4.4.1 Épreuves écrites

Épreuves	Durée			Coefficients		
	ESSCA	IESEG	ESDES	ESSCA	IESEG	ESDES
Synthèse	4h			8	8	8
Mathématiques	4h			7	10	8
Anglais	1h 30			3	2	4
Seconde langue (allemand - espagnol - italien)	1h			bonus		

4.4.2 Épreuves orales (propres à chaque école)

Épreuves	Durée			Coefficients		
	ESSCA	IESEG	ESDES	ESSCA	IESEG	ESDES
Entretien(s)	2h10	45 min	45 min	9	7,5	8
Anglais	45 min	30 min	30 min	3	2,5	2

4.5 Écoles relevant de la banque Team Concours Team

Académie de Lyon

Institut de recherche et d'action commerciale de Lyon (Irac Lyon)

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficients
TAGE (mémorisation ; traitement de données quantitatives, logique)	2h	4
Épreuve de synthèse	2h	2
Première langue	45 min	2
Deuxième langue	30 min	2

L'anglais doit être impérativement choisi en 1ère ou 2ème langue

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien individuel	30 min	7
Anglais	15 min	3
Deuxième langue (facultative, seuls les points au dessus de 10 seront pris en compte)	15 min	3

Académie de Paris

Épreuves écrites

Nature	Durée		Coefficient	
	ICD	ISTEC	ICD	ISTEC
TAGE (mémorisation ; traitement de données quantitatives, logique)	2h 10		4	4,5
Épreuve de synthèse	2h 30		2	2,5
Première langue	45 min		2	2
Deuxième langue	30 min		2	2

L'anglais doit être impérativement choisi en 1ère ou 2ème langue

Épreuves orales

Institut international de commerce et de distribution (ICD Paris)

Nature	Durée	Coefficient
Entretien individuel	40 min	3
Anglais	20 min	1

Institut supérieur des sciences, techniques et économie commerciales (Istec Paris)

Nature	Durée	Coefficient
Entretien individuel	45 min	5
Entretien de groupe	60 min	3
Anglais	30 min	2

4.6 Écoles relevant de la banque Pass

Épreuves écrites

Épreuves	Durée		Coefficients	
	ECE	ESPEME	ECE	ESPEME
Revue de presse internationale (préparation)	1h 30		/	
Environnement et culture internationale	1h		100	
Logique et analyse quantitative	1h 30		100	
Anglais - use of English & listening test	1h 30		125	
Autres langues vivantes	30 min		75	

Épreuves orales

Épreuves	Durée		Coefficients	
	ECE	ESPEME	ECE	ESPEME
Entretien de motivation	30 min		125	
Exposé revue de presse	5-7 min		75	

4.7 Écoles relevant du concours Bachelor EGC

	Épreuves écrites *			Épreuves orales		
	Anglais QCM	Test de logique-mémorisation	Épreuve de synthèse (rédaction)	Entretien	Anglais	Espagnol
Durée	40 min	60 min	120 min	1 H	15 min	20 min
EGC Angoulême	3	2	5	10		
EGC Bayonne	3	4	5	8		X 20 min
EGC Lille Métropole	3	3	4	10		
EGC Martinique	2	4	4	8	2	
EGC du Maine (Le Mans)	3	4	5	8		
EGC Méditerranée	1	2	2	4		
EGC Montauban	2	3	5	10		
EGC Orléans	3	3	4	10		
EGC Réunion	2	2	3	12	1	
EGC Basse-Normandie (Saint-Lô)	2	4	4	10		
EGC Drôme Ardèche	3	3	4	5		
EGC Vendée	2	3	4	7+2 (10 min en anglais)		

*Il n'y a pas de notion d'admissibilité.

EGC Méditerranée, Bayonne, Orléans et Basse-Normandie (Saint-Lô), Martinique : une note inférieure à 6/20 à l'oral est éliminatoire

EGC Drome-Ardèche : une note inférieure à 6/20 à l'entretien est éliminatoire

EGC Bayonne, Martinique : épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte

EGC Martinique :

- oral d'anglais intégré dans l'entretien.

- épreuve écrite optionnelle de langue vivante 2 à l'écrit : 30 min et seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte

EGC Réunion : l'anglais à l'oral est obligatoire, c'est une épreuve spécifique

Règlement concours Bachelor EGC 2011

Le présent règlement s'applique aux admissions en première année des écoles du réseau EGC adhérant à la banque d'épreuves Bachelor EGC :

EGC - Angoulême
EGC Méditerranée - Avignon
EGC Méditerranée - Bastia
EGC - Bayonne
EGC Martinique - Fort-de-France
EGC - La Réunion
EGC Vendée - La Roche-sur-Yon
EGC du Maine - Le Mans
EGC de Lille Métropole - Lille
EGC Méditerranée - Marseille
EGC - Montauban
EGC - Orléans
EGC Basse Normandie - Saint-Lô
EGC Drôme-Ardèche - Valence

Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites éventuelles susceptibles d'être engagées.

1 - Dispositions générales aux écoles

Les candidats sont autorisés à participer au cours d'une même année scolaire à un concours par école.

Le passage des épreuves d'admission à une autre date de concours, dans une autre école, est autorisé.

Tous les candidats ayant répondu à l'appel de leur nom à l'une des épreuves sont considérés comme ayant participé au concours.

L'ensemble des inscriptions à la banque d'épreuves est centralisé au niveau national.

Chaque école est centre d'examen. Au moment de son inscription, le candidat peut choisir 3 écoles au maximum et doit choisir l'école de son 1er choix prioritairement, comme centre d'examen écrit.

En cas d'échec aux écoles où il postule lors du 1er concours, le candidat peut se représenter à 3 autres écoles différentes de son premier choix lors du concours suivant.

2 - Conditions d'admission

Le concours est ouvert aux candidats français ou étrangers, âgés de moins de 26 ans au 30 septembre de l'année de rentrée dans l'école, sauf dérogation accordée par la direction de l'école postulée.

Sont autorisés à se présenter au concours d'entrée les élèves de terminale, l'admission dans les écoles étant soumise à l'obtention du bac, les bacheliers ou titulaires d'un titre français ou étranger admis en dispense.

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pour leur concours.

3 - Inscription aux concours

3.1 Calendrier d'inscription

Les candidats pourront s'inscrire à 3 écoles par concours Bachelor EGC. Le calendrier est le suivant :

Calendrier des concours 2011 et dates limites d'inscription

Clôture des inscriptions	Lundi 21 mars 2011	Lundi 16 mai 2011	Jeudi 7 Juillet 2011
Dates de concours	Samedi 26 mars 2011	Samedi 21 mai 2011	Lundi 11 Juillet 2011
Angoulême	•	•	•
EGC Méditerranée, campus Avignon	•	•	•
EGC Méditerranée, campus Bastia	•	•	•
Bayonne	•	•	
Fort-de-France	•	•	•
La Réunion	•	•	•
La Roche-sur-Yon	•	•	•
Le Mans	•	•	•
Lille	•	•	•
EGC Méditerranée, campus Marseille	•	•	•
Montauban	•	•	•
Orléans	•	•	
Saint-Lô	•	•	•
Valence	•	•	•

3.2 Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue de la manière suivante :

- Inscription auprès de l'école postulée à titre prioritaire (A), choisie comme centre de concours :
le candidat remplit la fiche d'inscription :

- sur le site www.bachelor-egc.fr, en suivant les modalités précisées sur le site,
- ou figurant dans le dossier.

Seule la réception des pièces justificatives et du paiement valide définitivement l'inscription au concours. Dans l'éventualité d'une candidature sur plusieurs campus, l'école A transmet la photocopie des pièces justificatives aux écoles B et C.

- Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école. Il est demandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations transmises.

- Aucune inscription ne sera acceptée après la date de clôture des inscriptions.
- Les frais d'inscription au concours restent acquis en cas de désistement

3.3 Envoi des pièces justificatives

Le candidat doit adresser, au plus tard à la **date de clôture des inscriptions** (le cachet de la poste faisant foi), les pièces justificatives accompagnées du paiement, si celui-ci n'a pas été effectué en ligne.

Pièces à fournir :

- Une photocopie du certificat de scolarité de l'année en cours attestant que le candidat est en classe de terminale à la date des épreuves

ou une photocopie du diplôme de baccalauréat ou d'un titre français ou étranger équivalant au baccalauréat de l'enseignement du second degré admis en dispense.

- Les bulletins de première et les bulletins de terminale disponibles.

- Les notes des épreuves anticipées de baccalauréat

- Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent signaler leur handicap et le justifier lors de l'inscription pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves.

- Le règlement par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de l'association du réseau des EGC, si le candidat ne paie pas en ligne.

3.4 Confirmation de l'inscription

Chaque école accusera réception de son dossier au candidat par courrier, mail ou téléphone.

3.5 Paiement des droits d'inscription

L'inscription définitive aux concours est subordonnée au paiement complet des droits d'inscription.

Ceux-ci sont réglés en ligne ou au moyen d'un chèque bancaire ou postal, à l'ordre de l'association des EGC :

- 75 euros pour l'école A choisie comme centre de concours

- 50 euros pour chacune des écoles B et C, le cas échéant.

Les étudiants boursiers sur l'année scolaire 2010-2011 feront l'objet d'une exonération des droits d'inscription au concours sur présentation des justificatifs.

3.6 Protection des données personnelles communiquées par les candidats

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, les écoles de la banque Bachelor EGC s'engagent à protéger les données communiquées par le candidat. Ces données sont utilisées exclusivement dans les opérations de concours et d'admission. À ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants qui participent au processus des concours : organe de gestion informatique, centres de concours, écoles membres de la banque Bachelor EGC.

Tous les destinataires s'engagent également à protéger les données personnelles et à ne pas les communiquer à des tiers. En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités d'organisation des concours et d'admission dans ces écoles.

4 - Organisation des épreuves

4.1 Programme des concours

Les programmes retenus pour le concours Bachelor EGC sont ceux de l'Éducation nationale pour les classes de terminale quelle que soit la section.

4.2 Épreuves et coefficients

Pour les concours de la banque Bachelor EGC, toutes les épreuves écrites sont communes aux écoles.

Les coefficients sont attribués librement par chaque école.

Ainsi un candidat aura une moyenne et un classement propres à chaque école.

Nature	Modalités	Durée	Lieu*
Anglais	Epreuve écrite QCM	40 minutes	Centre de concours
Test Logique / Mémorisation	Epreuve écrite QCM	60 minutes	Centre de concours
Epreuve de synthèse	Epreuve écrite	120 minutes	Centre de concours
Entretien	Epreuve orale**	60 minutes	Chaque école postulée

Des épreuves complémentaires peuvent être organisées par certaines écoles.

** Le candidat doit passer les épreuves écrites dans l'école de son premier choix. Les épreuves orales se passent dans chacune des écoles postulées.*

*** L'entretien peut avoir lieu à une date autre que celle des épreuves écrites.*

4.3 Convocation

Le candidat recevra une convocation précisant le lieu et les horaires des épreuves, ainsi que le matériel et les pièces à apporter.

4.4 Vérification d'identité

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie.

4.5 Déroulement des épreuves

À l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle sa copie. Si elle est rendue « blanche », elle sera alors signée.

Un candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

Toute tentative de violation de l'anonymat peut conduire à l'élimination du candidat. En règle générale, toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

Il est interdit d'utiliser dans les salles de composition tout moyen de communication. Les téléphones portables et plus généralement tous les appareils disposant de capacités d'échange ou de stockage de données doivent être déconnectés dans les salles de concours. Aucun appareil, même éteint, ne doit être conservé sur les tables de composition.

Les baladeurs et casques anti-bruits sont interdits. Par ailleurs, le candidat portant un appareil auditif doit en faire part au responsable du centre de concours.

5 - Admission

5.1 Jury d'admission

Le jury d'admission se réunit dans chaque école et détermine la liste des candidats admis définitivement ainsi qu'une liste complémentaire éventuelle sur laquelle figurent, par ordre de mérite, les candidats qui pourront être appelés en cas de désistement des admis définitifs, dans la limite du nombre de places mises au concours.

Les délibérations d'admission sont prononcées par le jury qui est souverain. Les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs matérielles de report de notes.

5.2 Confirmation d'intégration

À l'issue des jurys d'admission, le candidat admis doit s'acquitter auprès de l'école retenue, afin de confirmer son inscription, d'un chèque d'arrhes sur les frais de scolarité.

Ce montant n'est pas restitué à l'exception des élèves de terminale qui n'auraient pas obtenu leur baccalauréat.

4.8 Écoles relevant de la banque d'épreuves Atout+3

Règlement des concours de la banque Atout+3

Le présent règlement s'applique aux admissions en première année des programmes Bachelor des écoles de la banque Atout+3 :

- Advancia - Negocia Paris
- École atlantique de commerce et de gestion-Nantes
- École de management Normandie⁽¹⁾
- École de management Strasbourg⁽¹⁾
- ESC Bretagne Brest
- ESC Grenoble
- Groupe ESC Dijon - Bourgogne (Dijon/Lons-le-Saunier)
- Groupe ESC Clermont (Clermont/Montluçon)⁽¹⁾
- Groupe ESC Pau
- Groupe Sup de Co La Rochelle
- ISAM Groupe Sup de Co Amiens - Picardie

Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Tout manquement au règlement pourra entraîner des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours.

1. Conditions d'admission et dispositions générales aux écoles

Le concours est ouvert aux candidats français et étrangers des deux sexes, âgés de moins de 26 ans au 30 septembre de l'année de rentrée dans l'école, aux élèves de terminale (l'admission dans les écoles est soumise à l'obtention du baccalauréat), aux bacheliers ou titulaires d'un titre français ou étranger admis en dispense.

Les candidats ne sont pas autorisés à participer à plus d'une session d'admission par an à la banque Atout+3. Le candidat présent à une épreuve ne peut pas se présenter aux sessions suivantes de l'année académique en cours.

Les candidats ne sont pas autorisés à se présenter la même année à deux voies différentes d'accès à une même école.

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28-10-1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD).

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pour leur concours.

2. Inscription aux concours

Calendrier d'inscription

Les candidats pourront s'inscrire à l'une des trois sessions annuelles du concours de la banque Atout+3. Le calendrier est le suivant :

Année 2011	1ère session	2ème session	3ème session
Ouverture des inscriptions	du 6 décembre au 7 février	du 1er mars au 19 avril	du 1er juin au 21 juillet
Clôture des inscriptions	7 février	19 avril	21 juillet
Date limite d'envoi des pièces	8 février	20 avril	22 juillet
Épreuves écrites	23 février	4 mai	31 août
Jury d'admissibilité	9 mars	18 mai	9 septembre
Inscription aux oraux	du 11 mars au 15 mars	du 20 mai au 24 mai	du 10 septembre au 12 septembre
Épreuves orales	du 17 au 26 mars	du 25 mai 1er juin	du 13 au 15 septembre
Jury d'admission	30 mars	8 juin	19 septembre
Date limite de confirmation	9 avril	18 juin	21 septembre

(1) L'ACI, diplôme de la Chambre de commerce et d'Industrie de Paris, est un Bachelor Marketing et Affaires Internationales implanté sur 3 campus : Le Havre, Montluçon/Clermont et Strasbourg.

2.2 Modalités d'inscription

2.3 Épreuves écrites

L'inscription aux concours écrits s'effectue obligatoirement par internet sur le site : <http://www.concours-atoutplus3.com>

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante qui comprend trois phases obligatoires :

- 1) Saisie et validation des données sur le site.
- 2) Paiement et édition du bordereau « pièces justificatives » (acceptation du règlement de concours).
- 3) Envoi des pièces justificatives.

Les candidats sont informés par mail, à réception de leur envoi, du caractère complet ou non de leur dossier.

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site internet.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas d'erreur, le candidat s'expose à des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école. Il est demandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations saisies, en particulier à la langue choisie.

Aucune inscription ne sera acceptée après la **date de clôture des inscriptions**.

Le candidat ne peut concourir qu'une seule fois par an. Si un candidat n'a pas pu se présenter aux épreuves écrites de la première ou de la deuxième session, il pourra s'inscrire à nouveau pour une session ultérieure.

2.4 Édition du bordereau « paiement et pièces justificatives »

Après la validation de son dossier d'inscription et le paiement effectué, le candidat doit obligatoirement imprimer lui-même le bordereau de « pièces justificatives » au plus tard à la date limite d'inscription.

Les épreuves de la langue vivante II ne pourront plus être modifiées après l'édition du bordereau « pièces justificatives ».

2.5 Envoi des pièces justificatives

Le candidat doit adresser, au plus tard à la **date limite d'envoi des pièces** (le cachet de la poste faisant foi), le bordereau « pièces justificatives » accompagné des pièces justificatives demandées. Ce bordereau doit être signé par le candidat lui-même et également par son représentant légal s'il est mineur.

Cet envoi sera adressé à : direction des admissions et concours de la CCIP, Concours Atout+3, BP 31, 78354 Jouy-en-Josas cedex

2.6 Documents à fournir

Les documents exigés en un seul exemplaire pour l'inscription à la banque Atout+3 sont :

- Une photocopie de l'une des pièces suivantes : carte nationale d'identité ou passeport. Ce document doit être en langue française.
- Une photocopie du diplôme de baccalauréat ou d'un titre français ou étranger équivalent au baccalauréat de l'enseignement du second degré admis en dispense pour les candidats étrangers
ou une photocopie du certificat de scolarité de l'année en cours attestant que le candidat est en classe de terminale à la date des épreuves.
- Pour bénéficier de l'exonération totale sur le montant des droits d'inscription aux épreuves écrites, les candidats boursiers doivent fournir une photocopie de la décision nominative d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire en cours :
 - . **pour les candidats en terminale** : bourse nationale des lycées délivrée par le rectorat,
 - . **pour les candidats déjà titulaires du baccalauréat et qui sont dans l'enseignement supérieur** : bourse de l'enseignement supérieur délivrée par le Crous.
- Les candidats « Pupille de la Nation » doivent fournir un extrait d'acte de naissance portant la mention « Pupille de la Nation » (ces candidats sont également exonérés des droits d'inscription aux épreuves écrites).
- Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent signaler leur handicap lors de l'inscription pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves. Le candidat doit imprimer lui-même le document précisant les instructions concernant la constitution et l'envoi de son dossier médical. Sur avis de la commission départementale compétente MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), une décision administrative fixe, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement.

2.7 Confirmation finale d'inscription

Le candidat est alerté par messagerie électronique si des pièces justificatives sont manquantes.

Quand son dossier est complet et que le paiement des droits d'inscription est effectué, un message confirmant son inscription lui est adressé. Il peut également à tout moment consulter l'état de son dossier sur le site d'inscription par la rubrique « Liste des pièces justificatives » (mention « reçue » pour les pièces justificatives en particulier).

2.8 Mise à jour et impératif de vigilance

Le candidat doit, pendant toute la durée des concours, tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.) sur le serveur internet.

Il doit également consulter régulièrement sa messagerie électronique, internet étant le moyen privilégié de communication retenu par la banque Atout+3 pour l'information du candidat. Ce dernier peut à tout moment contacter, après s'être identifié sur le serveur internet, la banque Atout+3 par la rubrique « Nous contacter » du site d'inscription.

Le candidat peut également, à l'aide de son numéro d'inscription et son code-signature confidentiel, consulter son dossier et ce jusqu'à la fin des concours.

2.9 Paiement des droits d'inscription

L'inscription définitive aux concours de la Banque Atout+3, est subordonnée au paiement complet des droits d'inscription. Ceux-ci sont réglés au moyen d'une carte bancaire par une transaction sur un serveur sécurisé. Ces droits d'inscriptions restent acquis même en cas de renonciation ou démission préalable aux concours. Les droits d'inscription pour l'écrit s'élèvent à 100 euros pour l'ensemble des écoles de la Banque Atout+3, avec gratuité pour les candidats boursiers.

Protection des données personnelles communiquées par les candidats

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, les écoles de la banque Atout+3 et la direction des admissions et concours de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris s'engagent à protéger les données communiquées par le candidat.

Ces données sont utilisées exclusivement dans les opérations de concours et d'admission. À ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants qui participent au processus des concours : organe de gestion informatique, centres de concours, écoles membres de la banque Atout+3, organisme bancaire pour le paiement des droits d'inscription.

Tous les destinataires s'engagent également à protéger les données personnelles et à ne pas les communiquer à des tiers. En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités d'organisation des concours et d'admission dans ces écoles.

Le candidat peut à tout moment vérifier les données figurant dans son dossier en consultant son dossier personnel accessible sur le site d'inscription.

3. Organisation des épreuves écrites

3.1 Programme des concours

Les programmes retenus pour le concours Atout+3 sont ceux de l'Éducation nationale pour les classes de terminales quelle que soit la section.

3.2 Épreuves et coefficients

Pour les concours de la banque Atout+3, les écoles ont fixé les épreuves écrites et coefficients suivants :

	ADVANCIA/NEGOCIA Paris	EAC Nantes	EM Normandie	EM Strasbourg	ESC Bretagne Brest	ESC Dijon-Bourgogne (Dijon et Lons-le-Saunier)	ESC Grenoble	Groupe ESC Clermont (Clermont/Montluçon)	Groupe ESC Pau	Groupe Sup de Co La Rochelle	ISAM Groupe Sup de Co Amiens-Picardie
Synthèse	5	5	5	5	3	5	2	5	5	5	4
Raisonnement logique	2	3	2	2	3	2	3	2	2	3	3
Anglais	3	3	3	3	3	3	6	3	3	3	3
Langue vivante II	2	1	2	2	3	2	1	2	2	1	2

Le candidat aura le choix pour la langue vivante II entre l'allemand, le chinois, l'espagnol, l'italien ou le russe.

Pour toutes les écoles, en ce qui concerne la langue vivante II, seuls les points au-dessus de la moyenne affectés du coefficient sont pris en compte dans la note finale.

3.3 Convocation

Le candidat est informé par messagerie électronique de la mise à disposition de sa convocation. Il doit l'imprimer afin de la présenter lors de chaque épreuve.

3.4 Vérification d'identité

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

3.5 Déroulement des épreuves

Est éliminé le candidat qui, même indépendamment de sa volonté, est absent à l'une des épreuves.

Tout candidat se présentant après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets n'est admis à composer qu'à titre conditionnel et ne bénéficie d'aucune prolongation. Les retards peuvent, le cas échéant, être soumis à l'appréciation du jury qui pourra attribuer la note zéro.

Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première demi-heure. En dehors de cette période, la réglementation des sorties temporaires est laissée à l'appréciation du chef de centre. Dans le cas d'une sortie définitive, le candidat doit remettre sa (ou ses) copie(s) ainsi que le sujet sous peine de voir sa copie affectée de la note zéro.

Concernant les épreuves de QCM, le candidat doit se munir d'un stylo bille de couleur bleue ou noire sous peine de voir sa copie affectée de la note zéro.

À l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle sa copie. Si elle est rendue « blanche », elle sera alors signée.

Un candidat qui compose dans une autre LV II que celle indiquée lors de son inscription verra sa copie et son QCM affectés de la note zéro.

Un candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

Toute tentative de violation de l'anonymat peut conduire à l'élimination du candidat. En règle générale, toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

Il est interdit d'utiliser dans les salles de composition tout moyen de communication. Les téléphones portables et plus généralement tous les appareils disposant de capacités d'échange ou de stockage de données doivent être déconnectés dans les salles de concours. Aucun appareil, même éteint, ne doit être conservé sur les tables de composition.

Les baladeurs et casques anti-bruits sont interdits. Par ailleurs, le candidat portant un appareil auditif doit en faire part au responsable du centre de concours.

4. Organisation des épreuves orales

Après les épreuves écrites et suite aux jurys d'admissibilité, les candidats prennent connaissance de leurs résultats.

S'ils sont déclarés admissibles, ils sont autorisés à s'inscrire à l'oral.

4.1 Modalités d'inscription

L'inscription aux épreuves orales s'effectue obligatoirement par internet, sur le site : <http://www.concours-atoutplus3.com>

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription qui comprend les phases obligatoires suivantes :

- 1) Saisie des choix des écoles
- 2) Acceptation de la procédure d'inscription
- 3) Confirmation des choix
- 4) Paiement sécurisé par carte bancaire : 25 euros par école choisie et 15 euros pour les boursiers.
- 5) Prise de rendez-vous

Un candidat admissible à une session ne pourra pas passer les oraux de la session suivante.

Une suppression d'école ne peut se faire que pendant la période d'inscription.

4.2 Épreuves et coefficients

Pour les trois sessions de concours de la banque Atout+3, les écoles ont fixé les épreuves orales et coefficients suivants :

	ADVANCIA/NEGOCIA - Paris	EAC Nantes	EM Normandie	EM Strasbourg	ESC Bretagne Brest	ESC Dijon-Bourgogne (Dijon et Lons-le-Saunier)	ESC Grenoble	Groupe ESC Clermont (Clermont/Montluçon)	ESC Pau	Groupe Sup de Co La Rochelle	ISAM Groupe Sup de Co Amiens-Picardie
Entretien collectif		3	3	3		3		3	3	3	3
Entretien individuel	6	6	6	6	9	6	12	6	6	6	6
Anglais	3	3	3	3	3	3		3	3	3	3
Langue vivante II			1	1	1	1		1	2		1

Seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte pour la langue vivante II.

La langue vivante II présentée à l'oral est identique à celle présentée à l'écrit.

Pour l'admission au programme de l'ESC Grenoble, l'entretien individuel se déroule en anglais.

4.3 Jury d'admission

Le jury d'admission délibère à l'issue des épreuves orales. Il prend en compte le total de points des notes obtenues aux écrits et aux oraux.

Le jury d'admission se réunit dans chaque école et détermine la liste des candidats admis définitivement ainsi qu'une liste complémentaire éventuelle sur laquelle figurent, par ordre de mérite, les candidats qui pourront être appelés en cas de désistement des admis définitifs, dans la limite du nombre de places mises au concours.

4.4 Confirmation d'intégration

À l'issue des jurys d'admission, le candidat admis doit s'acquitter auprès de l'école retenue d'un chèque d'acompte sur les frais de scolarité.

Ce montant ne pourra être restitué qu'en cas d'échec au baccalauréat.

5. Jurys de concours et réclamations

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de concours de chaque école. Le jury est souverain.

En ce qui concerne l'ACI, les délibérations de jury se tiennent à Paris sous la responsabilité de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris ; un classement unique est établi pour Le Havre, Montluçon-Clermont et Strasbourg (phases d'admissibilité et d'admission).

Les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs matérielles de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

Toutes les réclamations suite aux épreuves écrites doivent être formulées par écrit et adressées dans les dix jours qui suivent la communication des résultats, par le site internet d'Atout+3 ou à l'adresse suivante : Direction des admissions et concours, concours Atout+3, 78354 Jouy-en-Josas.

4.9 Écoles recrutant sur concours propre - formations de commerce et de gestion

Académie d'Aix-Marseille

Euromed Management-Marseille (PMF)

Épreuves écrites	Culture générale - synthèse	Anglais	Logique	Total
Durée	3 h	1 h	1 h	
Coefficients	5	4	3	12

Épreuves orales	Entretien	Anglais	Total
Coefficients	5	3	8

Académie de Besançon

École supérieure des technologies et des affaires (ESTA Belfort)

Nature	Durée	Coefficient
Dossier scolaire		25
Français	1 h	10
Physique ou technologie*	1 h	15
Langue vivante	30 min	10
Entretien individuel	30 min	35
Langue vivante	30 min	5
Total coefficient		100

* suivant section de bac

Académie de Bordeaux

Bordeaux école de management : SUP'TG Bordeaux (session 1 du 26 mars au 1er avril 2011 inclus et session 2 du 25 au 27 mai inclus)

Nature	Durée	Coefficient
Synthèse	2h	7
Logique	1 h	3
Anglais	1 h	4

Épreuves orales (++)

Nature	Durée	Coefficient
Entretien avec un jury	30 min	4
Anglais	20 min	2

(++) Tous les candidats passent les épreuves écrites et les épreuves orales.

Académie de Créteil

ESIEE Management

Sur concours - Classes préparatoires

Admissibilité : épreuves écrites et orales

Admission : épreuves orales

Épreuves admissibilité

Nature	Durée	Coefficient
Note de synthèse	2 h 30	14
Langue	2 h 30	6
Épreuve de mathématiques	2 h 30	10
Total		30

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien	30 min	12
Langue	10 min	6
Total		18

Sur titre

Admissibilité : sur dossier

Admission : épreuves orales

1ère année

Nature	Durée	Coefficient
Entretien	30 min	4
Anglais : épreuves individuelle et collective	10 min	2
Total		6

Académie de Lyon

EICD 3A

Sur concours : 26 mars, 16 avril, 21 mai, 18 juin 2011, à Paris le 5 juillet 2011.

Admission : examen du dossier de l'étudiant et concours.

Épreuves	Durée	Coefficient
Synthèse de document	3h	5
Test de logique	45 min	2
Test d'anglais	1 h	2
Test de culture générale	30 min	2
Oral de motivation franco-anglais	1 h 30	6

Académie de Nantes

École supérieure pour l'innovation et l'action vers les métiers de l'entreprise (ESIAME Cholet)

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
Synthèse de texte	1 h	1
Anglais	1 h	1
2ème langue : allemand ou espagnol	1 h	0,5

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien individuel	1 h	2

Académie de Nice

École supérieure de commerce et technologie de Toulon (ESCT)

Admission principale en 1ère année

Admissibilité sur dossier	Durée	Coefficient
Résultats scolaires		3
Lettre de motivation		1
Compétences professionnelles, associatives, internationales		2
Épreuves d'admission		
Entretien de motivation	45 min	3
Test d'anglais	15 min	2
Épreuve de culture générale écrite	60 min	2

Nouvelle-Calédonie (vice-rectorat)

École de gestion et de commerce de l'EGC Pacifique Sud

L'étude du dossier scolaire est affectée d'un coefficient 5.

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
Synthèse	3 h	4
Anglais	1 h	2
Mathématiques	1 h 30	2
Culture générale	30 min	1

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien	15 min	5
Anglais	15 min	1

Académie de Paris

ESCP-EUROPE - Programme européen d'enseignement supérieur en management

Admissibilité : sur dossier

Admission

Nature	Durée
Test d'aptitude au management ou GMAT	1 h
Test écrit de langue (suivant choix de la filière)	1 h 30
Test oral de langue (suivant choix de la filière)	30 min
Entretien individuel	45 min

Académie de Paris

ESG Management School (ESG MS Paris)

Dates des concours : admission: 15 février 2011 et le 2 septembre 2011 selon les sessions (4)

Admissions principales (1ère année Post Bac)

Épreuves	Durée	Coefficients
TAGE II	3 h	5
Anglais	1 h 30 min	3
Option	1 h 30 min	2
Entretien	40 min	4

Académie de Paris

Institut de préparation à l'administration et à la gestion (IPAG)

Formation supérieure au management (Paris et Nice)

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
Logique	2 h	3
Synthèse	3 h	3
Culture générale	45 min	2
Anglais	45 min	2
Seconde langue (*)	45 min	2

(*) Optionnelle. Seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte dans le total des épreuves d'admissibilité, affectés du coefficient 2.

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Anglais	15 min (*)	3
Entretien individuel	30 min (*)	5
Entretien collectif	20 min (*)	2
Total		10

(*) Ces durées ne prennent pas en compte le temps de préparation de l'épreuve par le candidat. Les épreuves sont notées sur 20.

Académie de Paris

European Business School (EBS)

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
TAGE (mémorisation, traitement de données quantitatives, logique)	2 h15	3
Épreuve de réflexion	1 h30	3
Première langue	45 min	2
Seconde langue	45 min	2
Total		10

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien	30 min	5
Épreuve magnétoscopée (préparation et présentation)	45 min	2
Première langue	45 min	1,5
Seconde langue	45 min	1,5
Total		10

Académie de Poitiers

Institut européen de commerce et de gestion - IECG (Groupe ESC La Rochelle) - Concours réservé aux bacheliers ou titre reconnu sanctionnant la fin des études secondaires. Le concours d'entrée en deuxième année est ouvert à tout candidat ayant validé une année universitaire ou pouvant justifier de 60 ECTS.

Date de concours 2011

2011	Clôture	Écrits + Oraux	Admission
Session 1	Samedi 29 janvier	Du 7 au 9 février	Jeudi 3 mars
Session 2	Samedi 26 mars	Du 5 au 7 avril	Jeudi 28 avril
Session 3	Samedi 7 mai	18 et 19 mai	Lundi 9 juin

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
Expression écrite	120 min	6
Langue anglaise (QCM)	15 min	2

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien devant un jury	25 min	6
Langue anglaise	10 min	2
Autre langue	10 min	2*

* Langue optionnelle : seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

Académie de Reims

ESC Troyes, École internationale de management, programme INBA.

Dates des concours :

Ouverture des inscriptions le 15 novembre 2010.

Admissibilité : plusieurs sessions de janvier à août : sélection sur dossier scolaire.

Épreuves d'admission

Nature	Durée	Coefficient
Épreuve d'expression écrite	120 min	1
Entretien devant un jury	30 min	2
Oral de langue 1 : (anglais, allemand ou espagnol)	20 min	2
Oral de langue 2 * : (anglais, allemand, espagnol, italien, russe, arabe, ou mandarin)	20 min + 20 min de préparation	**

* anglais obligatoire en langue 1 ou 2

** seuls les points obtenus au-dessus de la moyenne sont pris en compte

Académie de Rouen

Rouen Business School - Institut supérieur de préparation professionnelle de Rouen (ISPP Rouen)

Concours 1ère année : 135 places

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
Tests de logique	1 h	5
Analyse - synthèse	3 h	6
Anglais	1 h	1

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien	30 min	6
Anglais	40 min	2

Académie de Toulouse

Programme Bachelor du groupe ESC Toulouse

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
Anglais QCM	1 heure	2
Synthèse de documents	3 heures	4
Test de logique et de mémorisation	1 heure	4

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien	30 min	5

Académie de Versailles

École des dirigeants et créateurs d'entreprise (EDC)

Épreuves écrites (Phase d'admissibilité)

Épreuves	Coefficients	Durée	Note éliminatoire
Épreuve de logique et de raisonnement	5	2 h 20	05/20
Anglais	2	2 h	05/20
Options (autres langues vivantes ou économie ou mathématiques)	1	2 h	Points de bonification
Total	8	6 h 20	

Épreuves orales (Phase d'admission)

Épreuves	Durée	Coefficients
Mini jeu d'entreprise	45 min	4
Entretien individuel	30 min	4
Anglais	30 min	2
Total	1 h 45	10

CONCOURS PASSERELLE 2

Académie de Paris

ADVANCIA NEGOCIA

ADVANCIA – Entrepreneuriat (PSE)

Épreuves écrites (Total coefficients : 30)

Nature	Durée	Coefficient
synthèse	2 h	8
TAGE-MAGE	2 h	2
Anglais	1 h 30	6
Option	2 h	14

Épreuves orales (Total coefficients : 30)

Nature	Durée	Coefficient
Anglais	20 min	6
Entretien	30 min	24

NEGOCIA - Négociation et affaires internationales (NEGOSUP)

Épreuves écrites (Total coefficients : 30)

Nature	Durée	Coefficient
synthèse	2 h	8
TAGE-MAGE	2h	2
Anglais	1 h 30	7
Option	2 h	13

Épreuves orales (Total coefficients : 30)

Nature	Durée	Coefficient
Anglais	20 min	8
Entretien	30 min	22

4.10 Écoles recrutant sur concours propre - autres secteurs de formation

Académie d'Amiens

Institut polytechnique Lasalle-Beauvais

Épreuves	Coefficient	Durée
Dossier + entretien	2	Entretien : 15 à 20 min
Épreuves écrites (Concours Fesic, QCM) - sciences naturelles (géologie et biologie) - mathématiques - physique - chimie	1	8 h

Académie de Lille

École supérieure de journalisme de Lille (ESJ)

Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuves	Coefficient	Durée
Libre propos sur un thème d'actualité	3	1 h 30
Actualité et compréhension du monde contemporain	4	2 h 30
Film	2	3 h
Anglais	2	1 h

Épreuves orales d'admission

Épreuves	Coefficient	Durée
Connaissance de l'actualité	20	10 min
Préparation de reportage	20	10 min
Projet professionnel	60	20 à 30 min

Académie de Nantes

École de design de Nantes Atlantique

Épreuves écrites

Épreuves	Durée	Nombre de points
Dossier scolaire		5
Lettre de motivation		5
Épreuve de créativité	1 h 30	10
Épreuve de synthèse	45 min	15
Tests de culture générale	45 min	15

Épreuve orale

Épreuves	Durée	Nombre de points
Entretien de motivation	20 min	50

Académie de Paris

Centre de formation des journalistes (CFJ) et l'Institut pratique de journalisme (IPJ)

Épreuves d'admissibilité communes

Épreuves d'admissibilité	Coefficient		Durée
	CFJ	IPJ	CFJ et IPJ
Connaissance de l'actualité	2	1	45 min
Questionnaire de culture générale	2	1	45 min
Rédaction d'un synopsis d'article	1	3	1 h 30
Maîtrise de la langue française	1	1	1 h
Sujet d'actualité	3	3	2 h
Créativité	3	1	1 h 30

Centre de formation des journalistes (CFJ)

Épreuves d'admission propres au CFJ	Coefficient	Durée
Enquête-reportage (écrit)	2	10 h
Enquête-reportage (oral)	1	20 à 30 min
Sélection de dépêches	1	20 à 30 min
Entretien de motivation	2	20 à 30 min
Anglais	1	20 à 30 min

Institut pratique de journalisme (IPJ)

Épreuves d'admission

Épreuves orales	Coefficient	Durée
Langue vivante (anglais, espagnol ou allemand)	2	15 mn
Entretien individuel sur l'actualité	3	20 min
Entretien individuel de motivation	3	20 min
Épreuve écrite		
Épreuve rédactionnelle collective	2	4 h

Académie de Paris

École supérieure de travail social (ETSUP)

Épreuve écrite

- un cv + lettre de motivation et note bibliographique (noté sur 20)

Épreuves orales

- Entretien de 40 minutes avec deux formateurs (noté sur 20)

- Commission d'admission pour les 30 premiers candidats.

École spéciale d'architecture (ESA)

Épreuves d'admission

Épreuves	Nombre de points
Mathématique	5
Imagination dans l'espace	5
Logique	5
Art plastique	5
Culture générale	5
Total	25
Épreuve de dessin	30
Analyse du dossier d'œuvres personnelles	15
Interview	30
Total	75
Total général	100 points

Pour être admis à l'ESA, le candidat doit obtenir la moyenne, soit 50 points.

Institut de management et de communication interculturelles (ISIT)

Filière linguistique et juridique : pour l'admission en 1ère, 2ème et 3ème année

Épreuves écrites d'admission

Nature	Durée	Coefficient
Langue 1	2 h	1
Langue 2	2 h	1
Français	2 h	1

Analyse des dossiers

- Analyse des résultats scolaires des trois années antérieures ainsi que des commentaires des enseignants
- CPGE en convention : étude approfondie du dossier et de l'avis motivé du conseil de classe

École supérieure de réalisation audiovisuelle (ESRA)

Dates d'ouverture et de clôture et dates des concours :

Session 1 : mars à avril 2011

Session 2 : mai à juin 2011

Session 3 : juin à juillet 2011

Session 4 : août à septembre 2011

Épreuves :

Lettre de motivation	20 pts
QCM	60 pts
Entretien individuel	60 pts
Entretien de groupe	60 pts